

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**SEANCE DU 4 AVRIL 2019**

**OBJET : Délégations au bureau**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15 représentant 15 voix

**N° : 017/2019**

L'an deux mille dix-neuf et le quatre avril, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à Camps la Source.

Il examine le point n°6 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

**DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

**ETAIENT PRESENTS :**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – JP VERAN – E AUDIBERT – JM CONSTANS – F PERO – J D'ANDREA – A MONTIER – Y COEFFIC – C PALUSSIÈRE – L MARTIN – C BOUYGUES – G FABRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

A CHARRIER – L MEAUME

**Exposé des motifs :**

Vu l'article 5211-10 du CGCT permettant la délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bureau à l'exception d'une liste de matières énumérées de façon exhaustive.

Et dans un souci de bonne administration du syndicat mixte.

**Le Comité Syndical**

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité :

- De déléguer au bureau les attributions suivantes
  - Décision de conventionnement et autorisation de signature du Président pour les conventions et contrats nécessaires à l'administration générale du service ;
  - Préparation des propositions faites au Comité syndical en matière de finances, budget, marchés publics, révisions statutaires, règlement intérieur, stratégies des démarches territoriales ...
  - Demandes de subvention et passation des conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;
  - Préparation des modifications relatives au SCoT soumises au Comité syndical ;
  - Rendu des avis du SMPVV relatifs au SCoT notamment sur les documents d'urbanisme communaux et les Commissions Départementales d'Aménagement Commercial.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

**Le Président du Syndicat Mixte  
Bernard VAILLOT**

